FNEC FP FO
SNFOLC
Syndicat national Force Ouvrière des Lycées et Collèges

Communiqué / 23 mai 2019

Parcoursup / Méprisup : les ministres persistent et signent

FO refuse le tri social imposé par *Parcoursup*

Invité sur LCI, le 15 mai, le ministre Blanquer fustige encore une fois ceux qui revendiquent et refusent de se taire : *« Si vous écoutez la petite musique de certaines organisations, vous croyez toujours qu'il y a de la régression même quand il y a du progrès »* affirme-t-il à propos du fonctionnement de *Parcoursup*. Quel mépris de la part du ministre qui prône la confiance et la bienveillance ! Tous ceux qui contestent sa loi seraient des menteurs, des *« ventilateurs à angoisse »* ou des colporteurs de *« bobards »* pour reprendre ses propres termes.

La ministre de l'enseignement supérieur répond avec le même mépris lors de sa conférence de presse, convoquée en urgence face à la situation de milliers de lycéens qui le 17 mai ont perdu leur affectation : *« même si ces jeunes le vivent comme " j'ai eu quelque chose, on me l'a enlevé " en fait la réalité c'est qu'ils n'auraient jamais dû l'avoir » !* Voilà la réponse aux 67 000 élèves qui ont fait des vœux et se retrouvent « rétrogradés » et sans inscription dans la filière de leur choix.

Les deux ministres peuvent bien dire que la moitié des élèves ont obtenu au moins une proposition, mais la réalité de la situation c'est que la moitié des lycéens n'a actuellement pas d'affectation. 67 000 d'entre eux qui en avait une l'ont perdue et ont reçu le courrier type du ministère : *« Dans votre cas, cela signifie que la proposition d'admission qui vous avait été faite, compte tenu de votre position dans la liste d'appel, a été modifiée et peut maintenant être en " vœu en attente " ».*

Parcoursup 2019 à l'identique de 2018

Les ministres font comme si, tout au long de l'année 2018, les professeurs, les élèves avec leurs organisations syndicales ne s'étaient pas mobilisés pour refuser largement ce dispositif de tri social.
Les ministres bafouent superbement tout le travail réalisé tout au long de l'année par les enseignants, les professeurs principaux pour aider leurs élèves et les guider dans une procédure qui, une nouvelle fois, va laisser sur le carreau des milliers de lycéens et étudiants.

A la mécanique de *Parcoursup* s'ajoute celle des réformes Blanquer du lycée et du baccalauréat.

Car au moment où les élèves de terminale sont dans le stress des réponses de Parcoursup à leurs « vœux » d'orientation dans le supérieur, les élèves de seconde et leurs parents sont sans réponse sur les choix d'enseignement de spécialité qui conditionneront leur entrée, ou pas, dans l'enseignement supérieur. C'est le même processus d'élimination qui est à l'œuvre dans les deux situations puisque en fonction des choix d'enseignement de spécialité qu'ils font actuellement, les élèves verront leur demandes post-bac acceptées ou refusées. Or la circulaire de la DGESCO du 6 mars 2019 confirme que ce ne sont pas les choix des élèves qui prévaudront mais l'offre d'enseignement de spécialité du lycée. Dans deux ans, que leur répondra le ministre ? « Votre demande est refusée car vous avez fait les mauvais choix d'enseignement de spécialité » ?

parcoursup
méprisup
refusup
paspri sup
détressup

La logique des réformes Blanquer-Vidal, c'est la remise en cause du droit que le baccalauréat confère aux lycéens de s'inscrire dans la filière de leur choix.

Organiser partout le refus

Calendrier resserré ou pas de *Parcoursup*, déclarations ministérielles ou pas, le SNFOLC n'accepte pas qu'une nouvelle fois des milliers de jeunes n'obtiennent pas d'affectation conforme à leurs choix et que le travail des personnels soit encore une fois remis en cause. Pour le SNFOLC, il y a urgence à porter un coup d'arrêt à ces réformes systémiques.

RETRAIT DE LA LOI BLANQUER !
RETRAIT DE *PARCOURSUP* ET DE LA LOI ORE
RETRAIT DE LA RÉFORME DU LYCÉE ET DU BACCALAURÉAT
MAINTIEN DU BACCALAURÉAT COMME PREMIER GRADE UNIVERSITAIRE.

FNEC FP FO
SNFOLC
siège national
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
www.fo-snfolc.fr